



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2002/12
17 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-huitième session
Point 11 e) de l'ordre du jour provisoire

**DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT:
INTOLÉRANCE RELIGIEUSE**

Lettre datée du 24 juillet 2001, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par le Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève

En raison de la politique délibérée et méthodique de la Turquie dans les parties occupées de Chypre, l'identité culturelle de la partie nord de l'île, qui remonte au septième millénaire avant J.-C., est en grave danger d'être définitivement et complètement anéantie. Suite à l'invasion et à l'occupation militaires de la partie nord de Chypre en 1974, la Turquie et le régime qui lui est affilié en place dans les zones occupées ont entrepris d'appliquer une politique de «turquification» de la partie occupée de l'île et de détruire tous les vestiges de son patrimoine culturel, essentiellement hellénique et grec orthodoxe.

Dans le cadre de cette politique, sur les 502 églises et les 17 monastères et autres sites religieux des zones occupées, des centaines ont été profanés ou transformés en dépôts de l'armée d'occupation et même en écuries. En outre, des icônes et autres objets sacrés, ainsi que des objets de grande valeur archéologique, ont été exportés illégalement et vendus à l'étranger.

Selon les informations obtenues par le Gouvernement de la République de Chypre, y compris des documents photographiques:

- 133 églises, monastères et chapelles ont été profanés;
- 77 églises ont été transformées en mosquées;

- 18 églises sont utilisées comme dépôts, dortoirs ou hôpitaux par les forces d'occupation;
- 13 églises sont utilisées comme écuries ou granges;
- Une église a été transformée en hôtel (l'église Agia Anastasia à Lapithos);
- Une église a été louée à un ressortissant britannique et est transformée en école des beaux-arts (l'église de Panagia Chrysotrimithiotissa à Trimithi).

Une liste détaillée, par district administratif et par village, des églises, chapelles et monastères dont la situation est connue à ce jour est jointe en annexe.

Le mépris total de la Turquie pour le patrimoine culturel de la partie de Chypre qu'elle occupe depuis 1974, et en particulier pour les lieux de culte, les églises et les monastères, est inacceptable et contraire au droit international et à la morale. Le Gouvernement de la République de Chypre condamne vigoureusement les efforts délibérés de la Turquie pour anéantir le patrimoine culturel des zones occupées et il exhorte la communauté internationale à faire pression sur la Turquie pour qu'elle mette fin à cette politique.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, avec son annexe*, en tant que document de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 11 e) de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

L'ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Alexandros **VIKIS**

* Reproduite telle quelle, dans la langue originale seulement.